

DECISION
N° D-2022-180

**Portant suppression de la régie de recettes n° 841
concernant les recettes du service Petite enfance**

Le Maire de Carrières-sur-Seine,

Vu l'arrêté n°102 en date du 21 octobre 2013 portant création de la régie de recettes n° 821 « Petite Enfance » pour l'encaissement des participations familiales du secteur « Petite Enfance »;

Vu l'arrêté n°A-2019-024 du 6 février 2019 portant modification de régisseurs titulaire et suppléants pour la régie d'avance du Service Petite Enfance ;

Vu l'arrêté n°A-2021-061 du 22 mars 2021 portant modification de régisseurs titulaire et suppléants pour la régie d'avance du Service Petite Enfance

Considérant le passage en DSP de la crèche « Les Lutins » selon la délibération CM 2022-042 en date du 27 juin 2022.

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date 23 novembre 2022 ;

ARRÊTE

Article 1 : Il est décidé la suppression de la régie de recettes pour les activités de la crèche « Les Lutins »

Article 2 : Les arrêtés y référant sont abrogés

Article 3 : La suppression de cette régie prend effet à compter du 1^{er} août 2022.

Article 4 : Le Maire et le comptable public assignataire de Houilles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Carrières-sur-Seine, le 23 Novembre 2022

M le Trésorier Principal du STG de Houilles,
Jean-Marie DUHAMEL

Pour Le Maire, par délégation,
Alain THIEMONGE

 